

Date de dépôt : 8 mai 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Raymond Wicky : Quelles réponses du DIP face à la violence en milieu scolaire ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 10 avril 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le 3 avril 2019, un élève était blessé au couteau par un autre élève au cycle d'orientation de Montbrillant. L'élève blessé a perdu du sang, ce qui aurait particulièrement choqué les autres élèves de l'établissement. Or, le département de l'instruction publique, interrogé par les journalistes, n'aurait pas souhaité s'exprimer sur une affaire qualifiée de « personnelle » et s'est contenté d'envoyer un courrier aux parents de l'établissement concerné. Le 4 avril 2019, la Tribune de Genève révélait qu'une psychologue et une doyenne d'un autre établissement du secondaire avaient dû intervenir pour réprimander une élève qui se serait rendue au cycle avec un couteau. Ces deux affaires révèlent un malaise au sein des cycles d'orientation en termes de sécurité et de protection des élèves.

Le Conseil d'Etat pourrait-il répondre aux questions suivantes :

- 1. En cas d'agression au cycle d'orientation, quelles sont les mesures de communication mises en place pour rassurer les élèves et les parents du canton ?**
- 2. Le DIP peut-il fournir le contenu du courrier envoyé aux parents du cycle de Montbrillant ?**
- 3. Existe-t-il un plan d'action du DIP en fonction des différentes crises pouvant surgir dans les établissements scolaires ? Si oui, le Conseil d'Etat peut-il détailler le plan d'action ?**

4. *Pourquoi le DIP n'a-t-il pas voulu faire une communication globale sur un fait particulièrement choquant survenu dans le périmètre d'un établissement scolaire ?*
5. *Quelles sont les garanties offertes aux parents pour la sécurité de leurs enfants au sein des établissements scolaires de notre canton ?*

Que le Conseil d'Etat soit remercié pour les réponses qu'il apportera à la présente.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

1. En cas d'agression au cycle d'orientation, quelles sont les mesures de communication mises en place pour rassurer les élèves et les parents du canton ?

Les données concernant le climat scolaire ne montrent pas une augmentation des situations de violence et celles-ci restent exceptionnelles. Si on ne constate pas d'augmentation sur la durée, l'objectif reste bien sûr d'éviter ces comportements inacceptables.

En cas d'agression, les directions d'établissements primaires et du cycle d'orientation sont compétentes pour l'évaluation initiale de la situation et pour décider de la communication adéquate. Celle-ci peut varier en fonction des événements (gravité de l'agression, lieu, élèves et/ou enseignants impliqués). Ces situations font l'objet d'un signalement systématique à la direction générale de l'enseignement obligatoire. Cette dernière, en fonction de la situation, alerte le secrétariat général et la cellule communication du DIP. Dans le cas d'événements ayant un impact – notamment émotionnel – sur les élèves, des courriers sont adressés aux parents pour les informer de l'incident et du soutien que le personnel de l'établissement peut apporter à leur enfant si nécessaire.

2. Le DIP peut-il fournir le contenu du courrier envoyé aux parents du cycle de Montbrillant ?

Le courrier envoyé aux parents du CO de Montbrillant a été rédigé dans ce sens et figure en annexe de la présente réponse.

3. Existe-t-il un plan d'action du DIP en fonction des différentes crises pouvant surgir dans les établissements scolaires ? Si oui, le Conseil d'Etat peut-il détailler le plan d'action ?

La directive transversale DIP-Police gère la collaboration entre le DIP et la police concernant les situations de violence qui peuvent se produire dans et aux alentours des écoles. Toujours en collaboration avec la police, le plan Amok organise la réponse institutionnelle à la possibilité d'une intrusion extérieure violente dans un établissement scolaire. Le cas échéant, le plan ORCA du Conseil d'Etat coordonne les différents services impliqués dans le cadre d'une crise d'envergure pouvant potentiellement toucher une école et ses élèves.

Pour le surplus, les directions d'établissement, avec le soutien des équipes médico-psycho-sociales et des partenaires (unité d'urgence de l'OMP, police) sont habituées à gérer des situations complexes et sont compétentes pour

prendre toutes les mesures utiles pour rétablir très rapidement un climat scolaire serein. Elles peuvent prendre par exemple des mesures d'éloignement momentané pour les élèves agresseurs, mettent en place le soutien nécessaire pour les élèves victimes ou témoins, alertent la direction générale, et communiquent avec les parents si nécessaire et avec le corps enseignant.

4. Pourquoi le DIP n'a-t-il pas voulu faire une communication globale sur un fait particulièrement choquant survenu dans le périmètre d'un établissement scolaire ?

Dans le cas présent et le jour même, le département a privilégié la communication à l'attention des élèves et des parents de l'établissement. Une communication globale à l'attention de ce public a été réalisée.

De surcroît, après avoir rencontré la directrice de l'établissement, la conseillère d'Etat s'est largement exprimée dans la presse sur les questions de violence au cycle d'orientation en contextualisant notamment l'affaire du cycle de Montbrillant et les mesures de sécurité prises à la suite des faits.

5. Quelles sont les garanties offertes aux parents pour la sécurité de leurs enfants au sein des établissements scolaires de notre canton ?

Depuis une dizaine d'années, le département a engagé des moyens pour prévenir la violence et assurer un climat serein dans les établissements scolaires. A cet égard, le programme de prévention et de lutte contre le harcèlement à l'école, le travail du service de médiation scolaire et du service de santé de l'enfance et de la jeunesse ou encore les divers projets d'établissement impliquant tant le personnel, les élèves que les parents favorisent un climat sécurisant et propice à l'apprentissage. Ces mesures, visant à limiter les situations de violence, produisent des effets positifs. Elles seront renforcées à l'avenir.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS

Annexe mentionnée



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Enseignement obligatoire
Cycle d'orientation - Collège de Montbrillant
La Directrice

Collège de Montbrillant
Case postale 2262
1211 Genève 2

**AUX PARENTS DES ELEVES
DU COLLEGE DE MONTBRILLANT**

Genève, le 03 avril 2019

N/réf. : NR
V/réf. :

Concerne : Information aux parents sur une situation particulière

Madame, Monsieur, Chers parents,

Hier, dans notre établissement scolaire, un incident isolé entre deux élèves a dégénéré. La situation a été prise en charge immédiatement par les membres du personnel et les services concernés. En raison de la nature de l'incident, la direction a fait appel à la police. Les membres de l'équipe de direction et les psychologues scolaires, ainsi que les enseignants présents, ont soutenu les élèves qui en avaient besoin.

Je remercie vivement toutes ces personnes, externes et membres du personnel, qui ont fait preuve de professionnalisme face à cette situation inédite.

En fin de matinée, j'ai adressé un message par haut-parleurs à l'ensemble des personnes présentes pour les rassurer quant à la bonne prise en main de la situation et pour les informer de la disponibilité des membres de la direction et de l'équipe médico-psycho-sociale.

Il s'agit d'une situation individuelle mais votre enfant vous a probablement parlé de cet événement. S'il s'avère qu'il est particulièrement touché et que vous en éprouvez le besoin, nous vous saurions gré de bien vouloir nous contacter.

Cette affaire est suivie par les services compétents.

En restant à disposition pour toute question ou remarque, je vous transmets, Madame, Monsieur, chers parents, mes sincères salutations.

Natacha Rielle

Copies: Membres du personnel
Mme Renée van der Bent – directrice du Service du suivi de l'élève - DGEO